

TRAVAUX DE LA CHAIRE ARCHITECTURE INTERNATIONALE  
DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

# Financer des politiques mondiales : mais pour qui ?

## Prendre en compte la vulnérabilité des pays

PATRICK GUILLAUMONT

 PATRICK GUILLAUMONT, Président de la Ferdi.

### Résumé

Le fléchage du Sommet sur le financement des pays vulnérables ou de la lutte contre la vulnérabilité met en lumière le fait que l'allocation entre pays de financements concessionnels doit être examinée en même temps que la mobilisation de nouvelles ressources. La présente note dégage quatre principes : (i) les pays finalement destinataires de ces financements ne peuvent être identifiés seulement par l'appartenance à des catégories de pays : l'allocation à l'intérieur des catégories est aussi importante que l'éligibilité aux financements ; (ii) la vulnérabilité des pays, si elle est convenablement définie, est un critère majeur pour l'évaluation de leurs besoins, sans pouvoir être le seul critère d'allocation, ni même d'éligibilité ; (iii) la vulnérabilité à prendre contre en compte doit être multidimensionnelle et pas seulement liée au changement climatique ; (iv) les critères d'allocation doivent être adaptés aux objectifs des instruments financiers, ce qu'illustre en particulier le cas des financements « climat ».







## Abstract

The Summit's focus on financing vulnerable countries or the fight against vulnerability highlights the fact that the allocation of concessional financing between countries must be considered alongside the mobilization of new resources. This note identifies four principles: (i) the countries ultimately receiving this funding must be identified based on criteria rather than categories of countries: the allocation between countries matters as well as the eligibility for this funding; (ii) the vulnerability of countries, if properly defined, is a major criterion for assessing their needs, without being the only criterion for allocation, or even eligibility; (iii) the vulnerability to be taken into account must be multidimensional and not only linked to climate change; (iv) the allocation criteria must be adapted to the goals of the financial instruments, which is illustrated in particular by the case of "climate" financing.

Après l'annonce d'un Sommet sur le financement des pays vulnérables il semble que l'attention se soit portée principalement sur les moyens de mobiliser des ressources nouvelles à cette fin. Mais puisqu'il s'agit de répondre aux besoins des pays vulnérables, ou plus généralement de faire face aux problèmes qui résultent de leur vulnérabilité, une question complémentaire est celle de savoir quels seront les pays destinataires du financement. Cette question concerne le financement destiné non seulement au développement économique et à la réduction de la pauvreté, mais aussi à la promotion des biens publics mondiaux.

Les principes de répartition des financements entre pays (et leurs populations) doivent être discutés et explicités. Ils doivent correspondre aux finalités mêmes du financement, telles qu'elles ont été présentées dans la note sur ce sujet « Financer des politiques mondiales : mais pourquoi donc ? » de Jean-Michel Severino et Sylviane Guillaumont Jeanneney (2023). La question posée à propos du financement public du développement : « pourquoi donc ? » se prolonge par la question : « pour quels pays et quelles populations ? ».

Le fléchage du Sommet sur le financement des pays vulnérables ou de la lutte contre la vulnérabilité ne peut que réjouir la Ferdi qui depuis une quinzaine d'années n'a cessé de soutenir qu'il était important de prendre en compte la vulnérabilité dans le financement du développement et plus particulièrement dans son allocation.<sup>1</sup> Nous avons justifié cette position par des raisons d'efficacité, car la vulnérabilité est un obstacle au développement, et d'équité, car combattre la vulnérabilité dans ce qu'elle a de structurel contribue à l'égalisation des chances de développement. La présente note s'appuie sur ces travaux et propose quelques principes pour l'identification des pays qui du fait notamment de leur vulnérabilité, doivent être destinataires des ressources mobilisées.

- (i) Les pays destinataires des financements ne peuvent être identifiés seulement par l'appartenance à des catégories (éligibilité) et les règles d'allocation à l'intérieur des catégories sont aussi importantes que les règles d'éligibilité à ces financements.
- (ii) La vulnérabilité, si elle est convenablement définie, est un critère de besoin majeur des pays, sans pouvoir être le seul critère d'allocation, ni même d'éligibilité.
- (iii) La vulnérabilité à prendre en compte doit être multidimensionnelle et pas seulement liée au changement climatique.
- (iv) Les critères d'allocation doivent être adaptés aux objectifs des instruments financiers, ce qu'illustre le cas des financements « climat ».

---

<sup>1</sup> Voir en particulier Boussichas M. et Guillaumont P. (Eds) (2015) *Financer le développement durable - Réduire les vulnérabilités* Guillaumont P. « Mesurer la vulnérabilité au changement climatique pour allouer le financement de l'adaptation », Guillaumont P. Guillaumont Jeanneney S. McGillivray M. et Wagner L. (2017) « How to Take in Account Vulnerability in Aid Allocation and Lack of Human Capital as Well : Improving the Performance Based Allocation », Guillaumont P. Guillaumont Jeanneney S. et Wagner L. (2020) *Mesurer les vulnérabilités pour allouer l'aide au développement, en particulier en Afrique* et (2021) « Comment allouer les financements externes aux pays africains ? Le défi de la vulnérabilité. Propositions pour le Sommet sur le financement des économies africaines ».

## 1. Les limites de l'usage des catégories. L'allocation aussi importante que l'éligibilité

L'accès aux financements concessionnels est généralement géré par une règle d'éligibilité qui *de facto* établit une catégorie de pays bénéficiaires d'un type de financement déterminé. Cette catégorie varie d'une institution de financement à l'autre. Il n'y a pas, hormis celle des PMA<sup>2</sup>, de catégorie officielle qui pourrait faire l'objet d'un consensus. Et la catégorie même des PMA, comme on le verra, est très peu utilisée ou efficace pour canaliser des financements en dehors du système des Nations unies (NU).

La référence exclusive à des catégories de pays pour l'éligibilité aux flux financiers destinés au développement ou à la promotion des biens publics mondiaux présente deux inconvénients : (i) elle ne prend pas en compte l'hétérogénéité des pays qui composent les catégories ; (ii) ceci conduit à une superposition de sous catégories. Ce double inconvénient serait manifeste si l'on cherchait à définir une catégorie de pays vulnérables.

### *L'hétérogénéité des pays appartenant à une même catégorie*

Le principal critère de différenciation des pays est le revenu par tête qui sert de base à la définition par le CAD des pays en développement éligibles à l'APD, ainsi qu'à l'accès aux guichets concessionnels des institutions internationales de financement.

Toutes les agences de financement international n'ont pas les mêmes règles d'identification des pays éligibles à des financements concessionnels. Par exemple le Fonds monétaire international pour l'éligibilité à la Facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté (PRGT) et la Banque mondiale pour l'éligibilité à l'IDA destinée aux *pays à faible revenu*, ou la Banque africaine de développement pour le Fonds africain de développement (FAD) utilisent le même critère de revenu maximal, mais chacune de ces institutions introduit divers critères complémentaires d'éligibilité différents.<sup>3 4</sup> Ce critère de revenu est par ailleurs différent du seuil retenu par le World Bank Atlas pour la définition des pays à faible revenu, utilisée le plus souvent dans les rapports internationaux et la littérature académique

L'inconvénient des catégories est par définition leur caractère binaire. Il y a toujours des problèmes pour les pays qui sont à proximité du seuil retenu. Il faut alors prévoir des règles pour adoucir la sortie de la catégorie. C'est certes le cas lorsque la catégorie est fondée sur le critère de revenu. Mais pour éviter un effet de seuil trop marqué, les institutions qui l'utilisent ont prévu une sous-catégorie intermédiaire entre le financement purement concessionnel et celui qui ne l'est pas (*blending*).

De toute façon le critère du revenu par tête ne permet pas en lui-même de tenir compte de la vulnérabilité.

---

<sup>2</sup> Créée officiellement par les Nations unies (NU) en 1971, sa composition a varié au cours des cinquante années de son existence : voir Guillaumont P. (2021) « La logique de la catégorie des Pays les moins avancés au cours d'un demi-siècle », Guillaumont P. (2009a) *Caught in a trap. Identifying the least developed countries*, Guillaumont P. Edr (2019) *Out of the trap. Supporting the Least Developed Countries*.

<sup>3</sup> La classification des pays est actualisée chaque année en juillet par la Banque mondiale. Selon cette institution, en juillet 2021 les Pays à faible revenu ont un Revenu national brut par habitant égal ou inférieur à 1085 dollars courants (méthode Atlas) alors que en 2023 pour le FMI les pays à faible revenu éligibles à la Facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté ou pour l'IDA ou le FAD ont un revenu national brut inférieur à 1255 dollars.

<sup>4</sup> Voir le document du FMI « Macroeconomic Developments and Prospects in Low-Income Countries –2022 » qui a fait le 18 janvier 2023 l'objet d'un séminaire Ferdi-FMI-Banque de France, disponible en ligne sur le site de la Ferdi.

## Les PMA et au-delà

La catégorie des pays moins avancés (PMA), définie à partir de critères précis, dont depuis une vingtaine d'années un critère de vulnérabilité, aurait pu constituer un bon candidat pour identifier les destinataires d'un nouveau financement, mais elle illustre bien la difficulté d'utiliser des catégories.

L'essentiel de la discussion sur les PMA au cours des quinze dernières années a porté sur les conditions de graduation, c'est-à-dire de sortie de la catégorie, qui avaient au demeurant été prévues par étapes, puisqu'un pays ne peut être proposé à la graduation que s'il est trouvé éligible à deux revues triennales consécutives de la liste des PMA par le Comité des politiques de développement (CDP). D'autres moyens ont été cherchés pour adoucir cette graduation, notamment pour les pays qui remplissaient les critères de graduation du revenu par tête et du capital humain tout en restant vulnérables. C'est pourquoi, de façon à « adoucir » cette graduation, l'Assemblée générale des Nations unies a recommandé d'utiliser comme critère d'allocation de l'aide publique au développement les critères qui définissent la catégorie (revenu par tête, niveau de capital humain et niveau de vulnérabilité). Utiliser de façon continue et non par rapport à un seuil nécessairement arbitraire les critères qui sont à la base de la catégorie, pour autant qu'ils sont justifiés, apparaît bien préférable. Ceci vaut pour le financement, sans toutefois l'être pour d'autres mesures, en particulier commerciales, qui sont par nature binaire (par exemple l'accès au dispositif « tout sauf les armes » offert par l'Union européenne aux PMA).

Une autre leçon est fournie par l'expérience des PMA, vers qui la communauté internationale, principalement à travers le Comité d'aide au développement de l'OCDE, a voulu orienter de façon prioritaire les flux d'APD en fixant un objectif spécifique de 0.15% du revenu national à côté de celui de 0.7% pour l'ensemble des pays en développement : ce faisant on a privilégié, avec une efficacité d'ailleurs limitée, l'allocation aux pays membres de la catégorie dans leur ensemble sans que l'attention soit portée sur l'allocation entre ces pays en fonction de leur pauvreté et de leur vulnérabilité.<sup>5 6</sup>

Il est frappant que dans les documents officiels des Nations unies, depuis la conférence d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement, il est fait souvent référence aux « pays pauvres et vulnérables » ou aux « PMA et autres pays vulnérables », sans qu'à ces expressions corresponde un ensemble défini des pays. Or plus la catégorie est large plus le risque est grand de voir désavantager les pays les plus pauvres qui en sont membres, du fait qu'il est plus difficile d'y instruire et mettre en œuvre des projets.

En bref des critères continus doivent être définis et faire l'objet d'un consensus pour guider les financements nouveaux vers les pays pauvres et vulnérables. Si, sur la base de ces critères, une nouvelle catégorie de pays devait être retenue ou proposée par le Sommet de juin, il serait souhaitable qu'une complémentarité cohérente s'établisse avec les critères d'identification des PMA.<sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> Voir l'analyse de l'impact de l'appartenance à la catégorie sur les flux d'aide in Guillaumont P. edr (2019, révisé en 2023) *Out of the trap. Supporting the Least Developed Countries*, chapitre 3 écrit avec L. Chauvet.

<sup>6</sup> Il en va de même de la nouvelle définition de l'APD où le calcul de l'élément-don se base sur un taux d'actualisation plus élevé pour les PMA et autres PFR (ces derniers étant de moins en moins nombreux) et un seuil d'élément-don pour l'éligibilité à l'APD bien supérieur.

<sup>7</sup> Sur les critères d'identification des PMA, leur évolution et les réformes souhaitables voir Guillaumont P. (2009a) *Caught in a trap. Identifying the least developed countries*, (2018) « Réformer les critères d'identification des pays les moins avancés selon la logique de la catégorie », (2021) « La logique de la catégorie des Pays les moins avancés au cours d'un demi-siècle ».

### *La superposition de sous-catégories : le cas des « États fragiles »*

De façon totalement indépendante une autre réflexion s'est développée sur la fragilité des États ou les situations de fragilité en vue d'y adapter les financements internationaux.

En effet, comme les catégories fondées sur le revenu par tête ne capturaient pas la vulnérabilité des pays, certaines institutions financières ont créé une catégorie dédiée à ces pays, qui s'est superposée à celle des pays à faible revenu.

Le concept d'États fragiles, dont la dénomination et le contenu ont varié (LICUS, Failed States, Turnaround Countries, Pays en transition, pays FCV pour fragilité, conflit, violence) a précisément été créé pour ouvrir une facilité financière à des pays qui étaient particulièrement fragiles et peu performants, mais manifestaient des besoins aigus de financement extérieur. Ces catégories sont aujourd'hui fortement discutées en raison de leur arbitraire et du traitement dichotomique de la fragilité : tous les pays dits fragiles ne le sont pas également et beaucoup de ceux qui ne sont pas étiquetés ainsi le sont aussi dans une certaine mesure.

D'autre part le critère de bonne gouvernance (ou performance) qui traditionnellement est un critère majeur d'allocation pour les banques multilatérales de développement (BMD) est plus symbolique qu'effectif. Nous avons par exemple mis en évidence que dans le cas du FAD 13 l'existence du guichet pour les pays en transition, définis par un indicateur de performance (Country performance assessment CPA) inférieur à un certain seuil (en fait 3,2), a conduit à ce que ceux qui sont juste en dessous du seuil (et donc considérés comme fragiles) ont reçu plus d'aide que les pays juste au-dessus du seuil (donc ayant un niveau de gouvernance non significativement différent, mais étiquetés non fragiles).<sup>8</sup> Une même type de constatation avait été fait pour l'IDA.<sup>9 10</sup>

## **2. La vulnérabilité comme critère d'un besoin de financement**

La vulnérabilité des pays est généralement entendue comme le risque pour un pays d'être négativement affecté par des chocs exogènes, qu'ils soient d'origine naturelle ou externe. Plus précisément dans une perspective de développement la vulnérabilité d'un pays est le risque que son développement durable soit entravé par l'occurrence de chocs exogènes. La vulnérabilité dépend de trois catégories de facteurs : l'ampleur et la fréquence des chocs exogènes, l'exposition des pays à ces chocs et sa capacité à y faire face, appelée résilience. Hormis la résilience dépendant de la politique des pays les facteurs de la vulnérabilité sont d'origine exogène ou structurelle. Une abondante littérature a montré que les chocs exogènes avaient un impact négatif significatif sur la croissance économique, la réduction de la pauvreté et diverses composantes du développement durable. Aussi pour autant qu'elle est bien « exogène » la vulnérabilité est considérée comme un handicap structurel au développement, qui, indépendant de la politique présente des pays, justifie un soutien de la communauté internationale. Tenir compte de cette vulnérabilité dans la répartition

---

<sup>8</sup> Cf. Guillaumont P., Guillaumont Jeanneney S. et Wagner L. (2020) *Mesurer les vulnérabilités pour allouer l'aide au développement, en particulier en Afrique.*

<sup>9</sup> Guillaumont P. et Wagner L. (2015) « Performance-based allocation (PBA) of foreign aid: still alive? ».

<sup>10</sup> Il en sera de même pour la nouvelle enveloppe de IDA-19 créée au profit des pays FCV (18,7 milliards de dollars) avec trois piliers (Prévention et résilience, poursuite des opérations pendant un conflit, redressement en sortie de conflit) plus un guichet pour les réfugiés et communautés d'accueil, qui s'ajoutent à l'instrument principal de financement de l'Association, dont les allocations demeurent fondées sur le revenu par tête et la « performance » (CPIA) qui représentent au total 43 milliards dont 4,7 prévus comme destinés aux pays FCV. (Cf. World Bank (2021) *Stratégie du Groupe de la Banque mondiale Fragilité, conflits, violence, 2020-2025*, p.40 et IDA (2019) *he Demand for IDA-19 Ressources and the Strategy for their Effective Use*, May, p. 53.)

des financements internationaux favorise à long terme l'égalisation des chances entre les pays, ce qui est un principe de justice internationale.

Or, malgré l'importance croissante attribuée dans les discours et dans les textes officiels à la vulnérabilité des pays comme obstacle à leur développement durable, ceci s'est peu traduit par des décisions opérationnelles quant à l'orientation géographique des flux financiers.

#### *La vulnérabilité négligée comme critère d'allocation*

Le Comité des politiques de développement (CDP) des Nations unies a le premier, au début des années 2000, introduit explicitement un critère de vulnérabilité comme un des trois critères d'identification des pays les moins avancés, définis comme des pays pauvres faisant face à des handicaps structurels pour leur développement. L'adoption du critère de vulnérabilité, révisé à plusieurs reprises, souligne que la vulnérabilité des pays est désormais reconnue comme un obstacle structurel à leur développement durable, à condition bien sûr qu'elle soit définie et mesurée en conséquence : c'est dire que son évaluation doit ne pas refléter l'influence de la politique présente des pays, mais résulter uniquement de facteurs hérités du passé ou correspondant à l'environnement externe des pays. À ce titre seulement la vulnérabilité, qualifiée alors de vulnérabilité structurelle, qui est un critère d'identification des PMA, est aussi justifiée comme critère d'allocation des flux concessionnels : promouvoir à l'échelle internationale une égalisation des chances de développement (des pays) implique en effet d'y atténuer l'impact des handicaps structurels.

Depuis lors, malgré la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies citée plus haut, recommandant d'utiliser les critères d'identification des PMA comme critères d'allocation de l'aide pour adoucir leur graduation et malgré les souhaits répétés de pays vulnérables de voir reconnaître leur vulnérabilité dans l'allocation des ressources internationales (en particulier de la part des petits États insulaires), les progrès en ce domaine ont été limités. Du côté des institutions de financement du développement une seule banque de développement multilatérale, la Banque caribéenne de développement, a introduit un critère de vulnérabilité dans sa formule d'allocation des crédits concessionnels. Autre exception notable, en 2014 la Commission européenne a adopté pour le Fonds européen de développement (destiné alors aux pays ACP, c'est-à-dire éligibles sur la base d'un accord politique, la Convention de Cotonou) et pour l'Instrument de coopération internationale (destiné à un autre ensemble de pays en développement) une formule d'allocation<sup>11</sup> dans laquelle figurait l'indicateur de vulnérabilité utilisé par le CDP pour les PMA. Une formule voisine, mais non publiée, a été retenue en 2019-2020, complétée par un indice de vulnérabilité environnementale, pour l'allocation des ressources du nouvel instrument financier de coopération destinée à l'ensemble des pays définis sur une base à la fois géographique et politique.

En revanche les autres banques multilatérales de développement (BMD) ont manifesté une forte réticence à l'idée d'introduire un indicateur de vulnérabilité structurelle dans leur formule d'allocation. Une tentative menée par la Banque africaine de développement<sup>12</sup> qui semblait sur le point d'aboutir en 2019 pour la reconstitution des ressources du FAD a au dernier moment été abandonnée. Il convient de comprendre les raisons de cette réticence pour que le fléchage du sommet à destination des pays vulnérables n'apparaisse pas après-coup comme sans lendemain.

---

<sup>11</sup> Préparée par la Ferdi.

<sup>12</sup> Avec la coopération de la Ferdi.



### *Trois mauvaises raisons d'éviter de prendre en compte la vulnérabilité dans l'allocation*

Trois raisons expliquent la réticence à prendre en compte la vulnérabilité dans l'octroi des financements concessionnels.

La première tient au fait qu'introduire un indicateur de vulnérabilité dans une formule d'allocation où coexistent déjà, ce qui est le cas général, un indicateur de revenu par tête, dont la faiblesse manifeste les besoins, et un indicateur de gouvernance censé refléter la performance, implique évidemment de diminuer l'impact dans la formule de ces deux autres variables. L'impact relatif des diverses variables de la formule peut au demeurant être modulé à travers les coefficients qui sont appliqués à chacune d'elles.

L'arbitrage entre un faible niveau de revenu et une forte vulnérabilité n'est pas en lui-même la principale cause de la réticence évoquée. Mais cet arbitrage est incontournable : quand on vise les pays « pauvres et vulnérables » il faut se demander quel poids relatif on accorde à la faiblesse du revenu par tête et à la vulnérabilité. Il est à noter qu'au sein des Nations unies et lors de la recherche d'un nouvel indicateur de vulnérabilité dont il est question plus loin, mais aussi à l'OCDE à travers de nombreux webinaires, c'est principalement la « métrique » du revenu par tête qui a été attaquée comme reflétant mal à elle seule les besoins des pays, sans d'ailleurs qu'il ait été envisagé de n'y plus faire référence. Réduite à sa plus simple expression l'estimation des besoins des pays (en flux concessionnels) devrait se traduire par une formule combinant, outre le chiffre de la population, un indicateur de faible revenu (ou de faible développement humain) et un indicateur de vulnérabilité. Le mode de calcul de la moyenne (géométrique ou arithmétique) entre ces deux variables est important et implique un choix politique, celui de savoir si l'impact de la vulnérabilité sur la mesure des besoins doit baisser à mesure qu'augmente le revenu (moyenne géométrique) ou si les deux variables doivent être parfaitement substituables (moyenne arithmétique). La mesure des besoins ainsi estimée peut servir à l'allocation des fonds concessionnels, mais aussi à définir, s'il le faut, un seuil d'éligibilité à ces fonds.

L'arbitrage entre vulnérabilité et gouvernance a posé un problème plus profond, qui a concerné l'allocation des fonds concessionnels multilatéraux et non l'accès à ceux-ci ; en effet l'éligibilité à ces fonds, à la différence de leur allocation entre pays, ne prend pas en compte la gouvernance. La formule d'allocation standard des BMD est la « Performance Based Allocation » où l'indicateur de performance, dérivé du Country Policy and Institutional Assessment (CPIA), donne un poids majeur au cluster D « Public sector management and institutions », c'est-à-dire le cluster « gouvernance », le plus subjectif des quatre clusters en lesquels sont regroupés les 16 indicateurs du CPIA. L'indice de « performance », bien qu'il ait fait l'objet de nombreuses critiques, a revêtu une valeur symbolique au point que toute modification pouvant en atténuer l'impact est ressentie par la bureaucratie des BMD comme risquant d'affaiblir le niveau des contributions de certains grands bailleurs de fonds, bien que ceux-ci soient prêts dans d'autres enceintes à soutenir les principes d'alignement et d'appropriation de la Déclaration de Paris (2005), auxquels la PBA est assez étrangère. Ceci étant nous avons pu montrer sur le cas du FAD et à enveloppe constante qu'en adaptant convenablement les paramètres il était possible de donner plus aux pays les plus vulnérables sans donner moins aux pays les plus performants (l'ajustement se faisant notamment par une réallocation au sein des pays les plus performants entre ceux qui sont les plus vulnérables et ceux qui le sont moins).<sup>13</sup> Il reste que tout changement de la formule d'allocation, quelle que soit l'enveloppe, fait des gagnants et des

---

<sup>13</sup> Cf Guillaumont P. Guillaumont Jeanneney S. et Wagner L. (2020) *Mesurer les vulnérabilités pour allouer l'aide au développement, en particulier en Afrique, opus cité.*

perdants, au moins en termes de parts relatives. Prendre en compte la vulnérabilité dans l'allocation est bien un choix politique, lequel semble aujourd'hui affirmé par l'objet même du sommet.

Une seconde raison de la réticence mise en avant est la difficulté de mesurer la vulnérabilité. Sur le plan conceptuel les indicateurs de vulnérabilité ont beaucoup progressé, notamment pour faire la part entre ce qui est structurel (et utilisable pour une formule d'allocation) et ce qui est le résultat de la politique présente et peut être capté par des indicateurs appropriés de résilience.<sup>14</sup> La vulnérabilité structurelle doit bien être un facteur positif d'allocation, à l'inverse d'une faible résilience due à une mauvaise politique et qui devrait en être un facteur négatif, car abaissant le niveau de la « performance ». La référence parfois faite à des indices mêlant ces deux aspects a pu conduire à rejeter le principe d'une allocation selon la vulnérabilité, suspect d'entraîner un aléa moral. Les indicateurs utilisés par les différentes institutions peuvent ne pas être exactement les mêmes mais doivent répondre à un certain nombre de principes communs qui ont été bien identifiés dans les travaux récents des Nations unies. C'est d'ailleurs aussi le cas des indicateurs de performance, qui peuvent différer d'une institution à l'autre tout en étant très proches. L'objection scientifique ne paraît donc plus aujourd'hui recevable.

Une troisième raison de la réticence évoquée tient dans la nature même de la réponse faite par les institutions concernées au problème qui résulterait de l'absence de considération de la vulnérabilité des pays : elles ont eu tendance à créer des enveloppes spéciales ou à soutenir des fonds fléchés sur l'une ou l'autre des différentes formes de vulnérabilité, ce qui les a amenés à se dispenser d'introduire la vulnérabilité comme un paramètre général de leurs modèles d'allocation. Nous avons souligné ci-dessus les défauts de cette fragmentation.

La bonne réponse est de bien considérer la vulnérabilité dans ses différentes dimensions, comme nous l'expliquons ci-après.

### **3. Considérer la vulnérabilité dans ses différentes dimensions, la climatique n'étant pas la seule**

La vulnérabilité d'un pays, répétons-le, est le risque pour ce pays de voir son développement compromis par des chocs de nature exogène, qu'ils soient externes ou naturels. Une distinction essentielle pour l'usage d'un indicateur de vulnérabilité dans l'allocation a été faite entre ce qui est exogène, c'est-à-dire indépendant de la volonté présente des pays, et ce qui dépend de leur volonté, c'est-à-dire de leur politique présente. Accorder des avantages à des pays en fonction de leur vulnérabilité, que ce soit pour l'éligibilité ou pour l'allocation, ne se justifie que si cette vulnérabilité est vraiment structurelle et non liée à la politique présente des pays. Refuser de faire cette distinction et d'isoler dans la vulnérabilité ce qui est vraiment exogène risquerait de générer un aléa moral, correspondant à l'incitation que les pays auraient de ne pas et améliorer leur politique pour faire face à la vulnérabilité. Cette distinction a été inhérente à la définition de la vulnérabilité par le CDP pour en faire un critère d'identification des PMA puisqu'il s'agissait bien d'utiliser un indicateur de vulnérabilité structurelle. Cette distinction entre la vulnérabilité structurelle et la vulnérabilité générale a été systématiquement faite dans les travaux de la Ferdi, notamment dans la construction d'un indice pour la Banque africaine de développement, puis dans sa contribution à l'élaboration

---

<sup>14</sup> Voir en particulier, outre les travaux de la Ferdi, ceux du Secrétariat du Commonwealth ((2021) *The Commonwealth Universal Vulnerability Index. For a Global Consensus on the Definition and Measurement of Vulnerability* et ceux des Nations unies (United Nations 2021) *Possible Development and Uses of Multidimensional Vulnerability Indices, Analysis and Recommendations*, menées en particulier par OHRLLS) et Guillaumont P. (2023) *Towards a Multidimensional Vulnerability Index : Six Supporting Notes*, FERDI, 38 p.

d'un « indice universel de vulnérabilité » pour le Secrétariat du Commonwealth, et enfin pour l'élaboration d'un « indice multidimensionnel de vulnérabilité » pour les Nations unies. Le rapport préparé dans ce but<sup>15</sup> définit clairement les trois principes que doit remplir un indice de vulnérabilité utilisable pour l'allocation internationale des ressources<sup>16</sup> (outre le besoin d'être simple et de reposer sur des données fiables, principes communs à tous les indices devant servir à des comparaisons internationales): il doit être « universel », c'est-à-dire susceptible de faire apparaître de façon non biaisée la vulnérabilité de divers types de pays ; il doit être « séparable », c'est-à-dire permettre de distinguer ce qui est structurel et ce qui est dû à la politique présente, comme cela vient d'être rappelé ; et il doit être « multidimensionnel ». C'est à cette multidimensionnalité que nous devons maintenant nous arrêter.

### *Les trois dimensions de la vulnérabilité à prendre en compte*

Un « panel de haut niveau » institué par le Président de l'Assemblée générale des Nations unies à la suite d'une résolution de celle-ci doit prochainement proposer un « indice multidimensionnel de vulnérabilité ». La demande est venue initialement des petits États insulaires en développement dans le but de justifier que plus de financement international leur soit attribué en raison même de leur vulnérabilité. La vulnérabilité qu'ils avaient en vue est naturellement la vulnérabilité au changement climatique à l'égard de laquelle ils se sentent particulièrement exposés. Mais finalement les travaux préliminaires menés par OHRLLS et le cadre imposé au panel a orienté ses travaux vers une vulnérabilité multidimensionnelle c'est-à-dire non limitée au changement climatique. C'est un peu le même processus qui semble à l'œuvre pour le sommet sur le financement des pays vulnérables. L'annonce en a été faite à la fin de la COP 27 par le Président de la République française, succédant à l'Initiative de Bridgetown (portée par Barbade) à laquelle la France s'était associée, c'est-à-dire en ayant en vue la vulnérabilité au changement climatique. Mais il est rapidement apparu que le Sommet n'allait pas se limiter à cette seule vulnérabilité, aussi importante fût-elle. Deux autres dimensions de la vulnérabilité sont rapidement apparues.

Lorsque le CDP a introduit un indicateur de vulnérabilité comme critère d'identification des PMA, il s'agissait d'un indicateur de vulnérabilité économique. Cet indicateur a depuis été récemment transformé en indicateur de vulnérabilité « économique et environnementale », même si ce dernier qualificatif n'est en l'occurrence qu'en partie justifié : l'indicateur incluait dès l'origine des composants tels que l'instabilité des exportations de biens et services, fortement influencée par l'instabilité des prix mondiaux (mais aussi par celle de leur volume, elle-même liée au climat). Les conséquences négatives et importantes de cette instabilité ont depuis longtemps été analysées, sans que les mesures prises pour y faire face se soient révélées pleinement ou réellement efficaces.

Parallèlement, au cours des 20 dernières années, une ample réflexion s'est développée sur la vulnérabilité résultant spécifiquement du changement climatique. Divers indicateurs en ont été proposés, mais qui généralement ne démêlent pas ce qui résulte historiquement du climat et ce qui résulte de son changement à la suite du réchauffement planétaire. De plus, ces indicateurs mêlent souvent aux facteurs parfaitement exogènes des facteurs liés à la politique présente et future. C'est pourquoi la Ferdi a développé un « indicateur physique de vulnérabilité au changement climatique » (PVCCI), qui est parfaitement exogène, indépendant de la politique et susceptible d'être utilisé, comme on le verra, comme critère pour l'allocation des fonds destinés à l'adaptation. Au demeurant si la vulnérabilité au changement climatique est un élément essentiel de la vulnérabilité

---

<sup>15</sup> United Nations (2021), *Possible Development and Uses of Multidimensional Vulnerability Indices, Analysis and Recommendations* dont P. Guillaumont et L. Wagner sont les « lead authors ».

<sup>16</sup> Ces trois principes sont précisés dans Guillaumont P. et Wagner L. (2022) « Trois critères que doit remplir un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour être utilisé efficacement » Ferdi Note brève B234, mai.

environnementale, elle n'en est pas le seul, celle-ci pouvant couvrir des éléments relatifs à la biodiversité ou à la santé.

Il existe une troisième dimension de la vulnérabilité socio-politique, en particulier sécuritaire, qui doit être prise en compte, même si pour cette troisième dimension il peut être difficile de démêler ce qui est vraiment exogène et ce qui résulte de la politique présente. Des indices en cours d'élaboration tentent de le faire, qui permettent de tenir compte de cette vulnérabilité exogène de façon continue dans l'allocation de financements extérieurs.<sup>17</sup> On a rappelé plus haut l'impasse qu'avait constitué la tentative d'identification d'une « catégorie » d'États fragiles.

*L'intérêt d'un indice synthétique de vulnérabilité multidimensionnelle pour l'attribution des financements*

Il y a donc bien trois dimensions principales de la vulnérabilité, économique, environnementale et socio-politique, dont les contours peuvent varier, mais qui réduites à l'essentiel et de façon bien distincte sont la vulnérabilité économique, la vulnérabilité physique liée au réchauffement climatique et l'insécurité. Ces trois dimensions n'ont que récemment été prises en compte simultanément et devraient l'être prochainement à travers l'indice en cours d'élaboration aux Nations unies. Un indice synthétique de vulnérabilité se justifie d'autant mieux que les interactions sont multiples entre les différentes dimensions de la vulnérabilité, ce qui d'ailleurs implique d'éviter toute redondance entre les composants des indices relatifs à chaque dimension. Il devrait permettre d'éviter de classer les pays en catégories, tout en permettant d'identifier les facteurs spécifiques de leur vulnérabilité.

Une fois limité aux facteurs structurels, il devrait pouvoir servir à côté du revenu par tête de critère pour l'estimation des besoins relatifs de chaque pays en ressources concessionnelles. Ceci n'exclut pas de pouvoir utiliser chaque composant ou chaque dimension de l'indice pour le traitement de financements affectés à des objectifs spécifiques et de le faire de façon continue sans avoir à utiliser des catégories arbitraires de pays. En effet les critères d'allocation ou même d'éligibilité peuvent varier en fonction des ressources mobilisées et de l'objectif qui leur est assigné, ce que nous allons voir maintenant à travers les financements climat.

#### **4. Des critères d'allocation, en particulier la vulnérabilité, adaptés aux objectifs des divers instruments financiers**

Les critères d'allocation devraient dépendre des instruments financiers mis en œuvre et des objectifs qui leur sont assignés. Si l'on se place à un niveau global on peut imaginer, comme suggéré par le document *Financer des politiques mondiales : mais pourquoi donc ?*, qu'une norme soit établie pour l'ensemble des financements *concessionnels* attribués aux pays prenant en compte, à côté du revenu par tête, la vulnérabilité multidimensionnelle telle que mesurée par l'indice synthétique dont il a été question.<sup>18</sup> On peut imaginer également que toutes les grandes institutions internationales de financement du développement soient invitées à appliquer cette norme ou du moins à publier dans quelle mesure elles la respectent, de façon à vérifier la cohérence globale du système. Toutefois il

---

<sup>17</sup> C'est ce qui a été fait pour l'indice « universel » du Secrétariat du Commonwealth (2021), cité plus haut et est en cours de finalisation pour l'indice « multidimensionnel » des Nations unies. Voir aussi : Feindounou S. et Guillaumont P. (2019) « The Physical Vulnerability to Climate Change Index: An Index to Be Used for International Policy » et Guillaumont P. et Wagner L. (2022) « Trois critères que doit remplir un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour être utilisé efficacement » Ferdi Note brève B234, mai.

<sup>18</sup> Naturellement la qualité de la politique des pays financés est aussi un critère utilisé actuellement ? Introduire la vulnérabilité n'implique pas de l'abandonner. Mais la question est de savoir comment articuler le critère de gouvernance dans l'allocation avec la conditionnalité, question qui fera l'objet de la dernière session.

existe des fonds dédiés à des objectifs spécifiques, que ces fonds soient opérationnels ou que simplement ils alimentent les activités d'institutions agréées, qui elles sont chargées de la mise en œuvre opérationnelle : il peut alors être logique de différencier les critères selon l'objet même de ces fonds ; ceci est particulièrement évident dans le cas des financements dits climatiques.

Trois sortes de financement climatique sont distingués, selon qu'ils visent l'atténuation, l'adaptation et la compensation de dommages pour lesquels les critères d'allocation sont logiquement différents.

Les fonds destinés à l'atténuation du changement climatique devraient d'abord répondre à un critère d'efficacité en termes de réduction des émissions de carbone, ce qui risque de conduire à faire des pays à revenu intermédiaire les principaux destinataires. Toutefois si l'on considère que les fonds d'atténuation doivent couvrir les coûts supplémentaires liés à la décarbonation d'équipements par rapport à des équipements moins coûteux mais plus émetteurs de CO<sub>2</sub>, il paraît normal que le niveau de revenu par tête et les vulnérabilités qui lui sont associées soient pris en compte et qu'ainsi de les pays à faible revenu ne soient délaissés par ces fonds. La condition serait que ces pays dressent des plans de croissance durable et décarbonée qui isolent les coûts additionnels de mise en œuvre d'une croissance verte. Il appartiendrait à la communauté internationale de financer l'assistance technique nécessaire à l'élaboration de ces plans.

Les flux financiers destinés à l'adaptation des économies au changement climatique répondent à une autre logique où la question de la vulnérabilité retrouve toute sa place. Il s'agit alors plus spécifiquement de la vulnérabilité au changement climatique et plus précisément, comme indiqué plus haut, ce qui dans cette vulnérabilité est directement imputable aux manifestations exogènes du changement climatique.

À cette fin, un indicateur de vulnérabilité *physique* au changement climatique devrait servir à moduler les flux destinés à l'adaptation. L'indicateur de la Ferdi PVCCI évoqué plus haut prend en compte deux sortes de risques dus au changement climatique : ceux liés à des chocs tendanciels tels que l'élévation du niveau des mers, l'accroissement des températures et la diminution des précipitations, et ceux liés à l'intensification des chocs récurrents thermiques, pluviométriques et cycloniques. Ce critère devrait être associé à un critère de revenu par tête dont dépend la capacité de réaction aux chocs climatiques, ce qui favoriserait les pays à faible revenu. Quant à l'application du critère de vulnérabilité, elle avantagerait les États insulaires, même lorsque leur revenu par tête les classe dans les pays à revenu intermédiaire, voire élevé.

La compensation des pertes et dommages est une troisième forme de financement climat. Revendiquée par les pays en développement estimant que les pays développés ne tenaient pas leurs engagements pour le financement de l'adaptation, elle a fait l'objet à la dernière Conférence des parties à Charm el-Cheikh, de la création d'un nouveau Fonds pour la compensation des pertes et dommages liés au changement climatique en faveur des pays les plus vulnérables. La logique voudrait que l'allocation s'opère en fonction de l'ampleur des dommages, ce qui serait extrêmement difficile pour plusieurs raisons. La première est qu'il est quasiment impossible, d'évaluer objectivement les pertes et dommages en faisant la part de ce qui est dû au changement climatique et de ce qui résulte de la nature du climat comme cela était le cas avant son changement. La seconde raison est que les pertes et dommages dus au changement climatique dépendent fortement de la politique qui est menée par les pays concernés sous leur propre responsabilité : compenser systématiquement comporte le risque d'un aléa moral.

Les pays pauvres ont le droit de demander le soutien de la communauté internationale pour les pertes dont ils ne sont pas responsables et si l'on ne peut raisonnablement les évaluer, leur droit est de demander ce soutien pour s'adapter au changement climatique de façon à atténuer les pertes et dommages qui risquent d'en résulter. La prévention est aussi importante que la compensation. Il serait alors logique d'utiliser au titre de la « compensation » les mêmes principes d'allocation que pour l'adaptation.

Pour que ces règles d'allocation, qui diffèrent selon les finalités des instruments à travers lesquels les ressources sont mobilisées, puissent être appliquées, il faudrait qu'une enveloppe globale soit définie pour chaque objectif (en valeur absolue et en proportion) et qu'une institution internationale soit chargée de faire l'appoint pour le financement des objectifs délaissés. Les mêmes conclusions pourraient être tirées pour d'autres domaines de financement public du développement et/ou des biens publics globaux, tels que la santé ou la biodiversité.

## **Conclusion**

L'allocation finale entre pays des nouvelles ressources que l'on cherche à mobiliser, comme d'ailleurs des anciennes, doit être au cœur d'un Sommet destiné au financement des « pays vulnérables ». Ceci implique un consensus international non seulement sur les règles d'éligibilité, mais aussi et surtout sur les critères d'allocation.

À côté du revenu par tête, qui ne doit pas être le seul critère de différenciation, et le cas échéant à côté de critères de performance/gouvernance (pour l'allocation, mais non l'éligibilité), les critères de vulnérabilité qu'il convient alors de prendre en compte doivent refléter une vulnérabilité structurelle, indépendante de la politique présente, si l'on veut éviter un risque d'aléa moral ; la vulnérabilité liée à une mauvaise politique présente doit au contraire diminuer la mesure de la performance/gouvernance.

De plus le ou les critères de vulnérabilité doivent prendre en compte les diverses formes de vulnérabilité auxquelles les pays font face indépendamment de leur volonté présente à travers des indicateurs spécifiques relatifs à la vulnérabilité économique, la vulnérabilité au changement climatique, la vulnérabilité sociopolitique ou fragilité liée à l'insécurité exogène.

L'usage de tels indicateurs comme critères d'allocation des flux financiers à destination des pays en développement correspond à un principe de justice internationale, en même temps que d'efficacité, pouvant assurer la légitimité des bailleurs.

Ces principes d'allocation pour être pleinement cohérents devraient s'appliquer à l'ensemble des financements concessionnels, existants ou nouveaux. Il devrait en résulter alors des changements importants dans les modalités et formules d'allocation des Banques multilatérales de développement qui n'y ont pas encore intégré la vulnérabilité de façon claire et transparente. Ce devrait être une condition pour qu'elles soient légitimes à gérer tout ou partie des nouveaux fonds qui auront été mobilisés. La perspective d'un consensus sur un nouvel indicateur de vulnérabilité multidimensionnelle (MVI) ou du moins sur les principes de sa construction devrait contribuer à cette cohérence.

Pour éclairer la communauté internationale sur les pratiques actuelles et suivre la mise en œuvre des principes énoncés, un indice de la qualité de l'allocation au regard du critère de vulnérabilité

multidimensionnelle devrait être annuellement établi, qui représenterait pour chaque bailleur de fonds (multilatéral et bilatéral) le niveau moyen pondéré de l'indice de vulnérabilité dans chaque pays financé. Ce calcul s'inscrirait dans une nouvelle mesure de la « sélectivité » des flux concessionnels.<sup>19</sup>

S'il devait y avoir un pacte financier mondial entre pays dans cet esprit, que ce soit sur une base universelle ou plus facilement entre pays volontaires, les engagements sur les montants ne pourraient être dissociés d'engagements sur leur répartition entre pays.

## Références

Amprou J., Guillaumont P., Guillaumont Jeanneney S. (2007) « Aid Selectivity According to Augmented Criteria », *World Economy*, Vol.30, 05, pp733-763.

Banque mondiale (2021) *Stratégie du Groupe de la Banque mondiale Fragilité, conflits, violence, 2020-2025, September*.

Boussichas M. Guillaumont P.(dir.) (2015) *Financing Sustainable Development - Addressing Vulnerabilities* Ferdi, Economica, 528 p. Version française *Financer le développement durable - Réduire les vulnérabilités* chez le même éditeur.

Cabrillac B. et Guillaumont Jeanneney S. (2021) « Les défis de la réallocation des DTS en faveur des pays vulnérables » *Ferdi Note brève B223*, octobre.

Commonwealth Secretariat (2021) *The Commonwealth Universal Vulnerability Index. For a Global Consensus on the Definition and Measurement of Vulnerability*. A report prepared by the Commonwealth Secretariat in cooperation with Ferdi, 80 pages.

Feindouno S., Guillaumont P. (2019) « Measuring physical vulnerability to climate change: The PVCCI, an index to be used for international development policies », *Ferdi Policy brief*, B190, March.

Les indicateurs de sélectivité de l'aide « An Index to Be Used for International Policy » *Ecological Economics*, vol. 176, October 2020.

Guillaumont P. (2004) « On the Economic Vulnerability of Low Income Countries » in Briguglio L. and Kisanga E. J. (Edrs) *Economic Vulnerability and Resilience of Small States*, Malta: Formatek Malta, p.54-71.

Guillaumont P. (2007) « La vulnérabilité économique, défi persistant à la croissance en Afrique » *African Development Review/Revue africaine de développement*, n°1, p. 123-162.

Guillaumont P. (2009a) *Caught in a trap. Identifying the least developed countries*. Economica, Paris, 386 pages.

---

<sup>19</sup> Mesure simple dont la méthode a déjà été proposée et appliquée : cf. Amprou J., Guillaumont P. et Guillaumont Jeanneney S. (2007) « Aid Selectivity According to Augmented Criteria » ; Guillaumont Jeanneney S. et Le Velly G. (2011) « Les indicateurs de sélectivité de l'aide ».

Guillaumont P. (2009) « An Economic Vulnerability Index: Its Design and Use for International Development Policy » *Oxford Development Studies*, vol. 37, n° 3, September, P. 193-228.

Guillaumont P. (2010) « Assessing The Economic Vulnerability of Small Island Developing States and Least Developed Countries » *Journal of Development studies*, vol.46, n° 5, p. 828-854.

Guillaumont P. (2015 a) « Measuring vulnerability to climate change for allocating funds to adaptation » in Barrett S., Carraro C., de Melo J. Edrs, *Towards a Workable and Effective Climate Regime*, Ferdi et Economica, Paris, E book CEPR, FERDI, Vox.eu. p. 515-533. En français « Mesurer la vulnérabilité au changement climatique pour allouer le financement de l'adaptation », in Barrett S., Carraro C., de Melo J. (Edrs), *Vers une politique du climat réaliste et efficace*, Ferdi et Economica, Paris, p 422-435.

Guillaumont P. (2015 b) *Vulnerability for Aid Allocation E15 Initiative*, Geneva: International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) and World Economic Forum.

Guillaumont P. (2015 c) « Measuring Vulnerability in Africa » Monga C. and YIFU Lin J. (Edrs) *The Oxford Handbook of Africa and Economics: Volume I: Context and Concepts*, p.407-426.

Guillaumont, P. (2017) « Graduation of the Least Developed Countries, a Step Towards Sustainable Development » Ferdi Policy Brief B171, December (revised: May 2018).

Guillaumont P. (2018) « Reforming the criteria for identifying the Least Developed Countries according to the rationale of the category » FERDI Policy Brief B176, November. En français : « Réformer les critères d'identification des pays les moins avancés selon la logique de la catégorie », Ferdi Note brève, B176, décembre.

Guillaumont P. Edr (2019) *Out of the trap. Supporting the Least Developed Countries*, Ferdi and Economica, Paris, 323 pages.

Guillaumont P. (2021) « The Rationale of the Least Developed Countries over Half a Century » FERDI Policy Brief, B224, December. En français « La logique de la catégorie des Pays les moins avancés au cours d'un demi-siècle » Ferdi Note brève, B225, décembre.

Guillaumont P. (2022a) « Averaging is Key to Build and Use a Multidimensional Index » FERDI Policy Brief, B238, July. En français: « Pour construire et utiliser un indice de vulnérabilité multidimensionnelle le mode de calcul de la moyenne est essentiel » Ferdi Note brève B238, juillet.

Guillaumont P. (2022b) « Back to the rationale of a Multidimensional Vulnerability Index (MVI) and its components to enhance its consistency » FERDI Policy Brief, 239, September. En français : « Revenir aux fondamentaux de l'Indice de vulnérabilité multidimensionnelle et de ses composants pour en renforcer la cohérence » Ferdi Note brève B239, septembre.

Guillaumont P. (2022c) « About Resilience in the Multidimensional Index (MVI) » FERDI Policy Brief, 241, En français: « la résilience dans l'Indice de vulnérabilité multidimensionnelle (MVI) » Ferdi Note brève B241, octobre.

Guillaumont P. (2022d) « Les fantômes des COP, de Glasgow à Charm el Cheikh » Ferdi, Édito, décembre.



Guillaumont P. (2023) *Towards a Multidimensional Vulnerability Index: Six Supporting Notes*, FERDI, February, 38 pages.

Guillaumont P., Guillaumont Jeanneney S. McGillivray M. et Wagner L. (2017) « How to Take in Account Vulnerability in Aid Allocation and Lack of Human Capital as Well: Improving the Performance Based Allocation » *World Development*, vol. 90, p. 27-40.

Guillaumont P. Guillaumont Jeanneney S., Wagner L. (2020) *Measuring vulnerabilities to improve aid allocation, especially in Africa*, FERDI. En français : *Mesurer les vulnérabilités pour allouer l'aide au développement, en particulier en Afrique*) Ferdi, 148 p.

Guillaumont P. Guillaumont Jeanneney S., Wagner L (2021) « Comment allouer les financements externes aux pays africains ? Le défi de la vulnérabilité. Propositions pour le Sommet sur le financement des économies africaines » Ferdi, Note brève B217, avril.

Guillaumont P. McGillivray M. et Wagner L. (2017) « Performance Assessment, Vulnerability, Human Capital, and the Allocation of Aid Among Developing Countries » *World Development, Special Section: Reforming Performance-Based Aid Allocation Practice*, vol. 90, pp. 17-26.

Guillaumont, P. Wagner, L. (2015) « Performance-based allocation (PBA) of foreign aid: still alive? » in Mak Arvin B. and Lew B. (Edr.) *Handbook on the Economics of Foreign Aid*, Elgar, Cheltenham UK, p. 19-27.

Guillaumont P., Wagner L. (2022) « Three criteria that a multidimensional vulnerability index should meet to be used effectively » FERDI Policy Brief, 234, May. En français « Trois critères que doit remplir un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour être utilisé efficacement » Ferdi Note brève B234, mai.

Guillaumont Jeanneney S. et Le Velly G. (2011) « Les indicateurs de sélectivité de l'aide », Ferdi, Document de travail I-12, septembre.

IMF (2022) « Macroeconomic Developments and Prospects in Low-Income Countries –2022 » *IMF Policy Paper* December 2022.

Severino J.M et Guillaumont Jeanneney S. (2023) « Financer des politiques mondiales : mais pourquoi donc? » *Travaux de la Chaire Architecture internationale du financement du développement*, Ferdi, Document de travail P317, mars.

United Nations (2021) *Possible Development and Uses of Multidimensional Vulnerability Indices, Analysis and Recommendations*, prepared by UN- OHRLLS per its mandate to coordinate the implementation of the SAMOA Pathway under the direction of Tishka Francis and Sai Navoti, with Patrick Guillaumont and Laurent Wagner as lead authors.

*“Sur quoi la fondera-t-il l'économie du monde qu'il veut gouverner? Sera-ce sur le caprice de chaque particulier? Quelle confusion! Sera-ce sur la justice? Il l'ignore.”*

Pascal



Created in 2003 , the **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** aims to promote a fuller understanding of international economic development and the factors that influence it.

 **Contact**

[www.ferdi.fr](http://www.ferdi.fr)

[contact@ferdi.fr](mailto:contact@ferdi.fr)

+33 (0)4 73 17 75 30